



apec

Association  
intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées  
de la Côte

# **Préavis no 20**

**relatif**

**à l'octroi d'un crédit destiné à financer  
la révision du digesteur no 2**

Gland, le 10 août 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

## Préambule

La STEP est équipée de deux digesteurs ayant pour rôle de permettre la digestion des boues après l'étape de pré-épaississement et avant d'être stockées en vue de sa déshydratation et de son séchage. Ce maillon extrêmement important de la chaîne de traitement des boues est, par l'étape de digestion, de transformer la matière organique en gaz naturel et de rendre les boues plus minérales pour la réalisation des traitements ultérieurs.

En 2018, nous avons procédé à la révision complète du digesteur 1 (préavis no 11) et l'objet du présent préavis est de solliciter, comme prévu, le crédit nécessaire à la révision du digesteur 2.



Digesteur no 1



Digesteur no 2

## La situation actuelle

A l'origine, la STEP a été réalisée avec deux digesteurs similaires pouvant fonctionner en alternance en cas de révision. Cependant, jusqu'à ces dernières années, la charge et la qualité des boues n'ont jamais nécessité l'utilisation de ce mode de fonctionnement.

Le digesteur 1, équipé d'un système de chauffage et de brassage, assure les conditions favorables à la digestion et à la production de biogaz.

Le digesteur 2 n'est pas équipé d'un tel système. Ce dernier est utilisé pour finaliser la digestion et comme un volume de stockage et de décantation. Il n'a pas fait l'objet d'une révision depuis plus de 10 ans.

Depuis ces dernières années, nous enregistrons une augmentation constante de la charge en pollution due au développement des communes et cette situation implique une diminution de la durée moyenne de la digestion (en dessous de 20 jours) car nous ne pouvons plus répondre aux besoins.

Par conséquent, la boue, moins digérée donc plus organique qu'auparavant, provoque des nuisances olfactives lors des étapes de stockage et de déshydratation

## Le projet

Il est devenu impératif de procéder à la révision complète du digesteur no 2 et de l'équiper d'un système de chauffage et de brassage similaire au digesteur no 1 afin d'utiliser les deux digesteurs en parallèle donc de doubler notre capacité de digestion, d'augmenter la durée de celle-ci à 23, 24 jours et d'assurer la transition jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration régionale.

Cette modification entraîne également une remise à niveau des dispositifs de sécurité du biogaz et de la torchère.

Actuellement, nous travaillons dans l'urgence sous la forme de livraison de boues fraîches ou pré-épaissies chez nos partenaires régionaux. Cette organisation provisoire génère un coût supplémentaire annuel d'env. CHF 300'000.- comme nous le confirmera le budget de l'exercice 2020. En outre, elle implique beaucoup de manipulations.

Cette situation ne saurait se prolonger indéfiniment pour des raisons financières évidentes et il n'est pas certain que nos partenaires puissent répondre durablement à nos sollicitations.

## Le coût

Etabli par notre mandataire sur la base d'offres, le coût peut se résumer comme suit :

Révision du digesteur no 2	300'664.00
Adaptation tuyauterie du digesteur no 1 pour fonctionnement avec digesteur no 2	168'580.00
Télégestion, supervision	88'500.00
Adaptation chauffage	19'000.00
Sécurité, biogaz, torchère	196'206.00
Modification épaisseur des boues	22'000.00
Honoraires pour étude et direction des travaux	108'920.00
Divers et imprévus	59'550.00
<b>Total travaux HT</b>	<b>963'420.00</b>
TVA 7,7 %	74'180.00
<b>Total travaux TTC</b>	<b>1'037'600.00</b>

## Le financement

Le financement de ces travaux sera assuré par les disponibilités de l'association par l'intermédiaire du compte no 9102.02.

## L'amortissement

Cette dépense sera amortie sur une période de cinq ans.

## Conclusions :

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu - le préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur no 2 ;
- ouï - le rapport de la commission technique ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**
- I. - d'accorder le crédit de CHF 1'037'600.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :



Y. Reymond



Le secrétaire :



D. Gaiani